



RASSEMBLEMENT DEVANT LA PRÉFECTURE

VENDREDI 26 MARS · 15 H 00

DES TITRES DE SÉJOUR POUR LES JEUNES MAJEURS ÉTRANGERS

L'actualité a mis au grand jour la situation de jeunes étrangers arrivés mineurs isolés en France il y a plusieurs années. Ils sont en cours d'études, d'apprentissage, en CDD ou en CDI (souvent dans des secteurs en pénurie de main-d'œuvre) et ils se voient refuser le titre de séjour qui leur permettrait de vivre enfin la vie pour laquelle ils ont accepté l'exil et bravé tous les dangers.

Nous sommes quotidiennement témoins d'un terrible gâchis humain et social : réduits à vivre dans l'insécurité et la précarité alors que la France est devenue leur pays, celui de leurs liens, de leurs amitiés, de leurs amours, et qu'ils sont prêts à rendre à la société ce qu'elle a investi dans leur formation.

Dans le Puy-de-Dôme, ces jeunes ont créé l'Union des Jeunes Majeurs (UJM) pour faire reconnaître leurs revendications. Ils sont soutenus par les associations, les enseignants, éducateurs, chefs d'entreprise, maîtres d'apprentissage, élus ainsi que par le Défenseur des droits chargé de la lutte contre les discriminations. Tous interpellent le Préfet, sonnent l'alarme...

Le 26 Septembre 2020, l'UJM et leurs soutiens ont organisé une manifestation qui a rassemblé plusieurs centaines de personnes et ils ont

obtenu une audience avec le Préfet. Nous lui avons présenté la liste de 180 jeunes qui attendent une régularisation, pour certains depuis plusieurs années. Les représentants de l'UJM ont exprimé leurs difficultés et leur espoir de travailler et vivre en France. Le Préfet nous a assurés de sa volonté de dialogue.

Mais depuis cette date, une vingtaine de jeunes seulement ont reçu un titre de séjour.

Pour les autres, ils ne peuvent toujours ni passer le permis de conduire (souvent demandé par les employeurs,) ni bénéficier des aides au logement et autres allocations. Ils vivent dans la précarité et l'incertitude du lendemain.

En effet il arrive qu'ils ne reçoivent même pas le précieux récépissé auquel ils ont droit et n'ont donc plus d'autorisation de travail. Ainsi certains ont perdu leur emploi, d'autres n'ont pas pu commencer le travail pour lequel ils avaient pourtant signé un contrat.

Comment espérer vivre décemment dans ces conditions ?

Nous demandons à la préfecture :

- de délivrer des titres de séjour aux jeunes en contrat d'apprentissage (plus d'une centaine dans le 63). Actuellement les services de la

réglementation refusent de considérer ces contrats comme des contrats de travail, alors même qu'il faut une autorisation de travail, renouvelée tous les 3 mois, pour pouvoir continuer un apprentissage... De plus, les apprentis cotisent pour des droits au chômage et retraite alors qu'ils n'y ont même pas accès !

- d'honorer ses engagements de délivrer des titres à tous les jeunes en CDD ou CDI.
- de délivrer des titres « étudiant », comme la loi l'autorise, à tous ceux qui sont encore en situation d'études.

Et enfin nous dénonçons avec force le blocage absurde des demandes de rendez-vous en préfecture qui, sous prétexte de dématérialisation, revient à fermer des voies de régularisation.

Ce sont là des mesures de bon sens, qui seraient la preuve que le message de ces jeunes, de leurs éducateurs et enseignants, de leurs employeurs, de leurs formateurs, a été entendu.

Nous demandons les signes d'une politique d'accueil et de respect des droits fondée sur l'ouverture des frontières et des cœurs et non plus sur la peur et la fermeture.

Ne pas jeter sur la voie publique



Soutenue par :



Nous sommes l'Union des Jeunes Majeurs ayant eu leurs 18 ans dans le 63. Nous avons fait tout notre possible pour mieux nous intégrer dans la société française. Nous nous posons la question : où sont la liberté, l'égalité et la fraternité ?

Nous avons besoin de vivre correctement, nous nous voyons privés de ce droit. Monsieur le Préfet, donnez-nous une chance de participer au développement du département et de la France. Merci.

Le 19 novembre 2020, une délégation représentant l'Union des Jeunes Majeurs a rencontré le Préfet et lui a remis une liste de revendications. Voici un extrait de cette liste :



À Monsieur le Préfet

Revendications de l'Union des Jeunes Majeurs de Clermont-Ferrand pour la rencontre du 19/11/2020

- Beaucoup d'employeurs, même s'ils souhaitent nous embaucher, ne veulent pas signer de contrat de travail parce que nous n'avons qu'un récépissé. Nous sommes très désavantagés sur le marché de l'emploi.
- Sans titre de séjour, nous ne pouvons pas avoir de permis de conduire, or le permis est nécessaire pour le travail de beaucoup d'entre nous.
- Sans titre de séjour nous n'avons pas droit aux allocations logements. Pourtant nous devons payer nos loyers comme tout le monde. C'est injuste.
- Nous cotisons au chômage mais n'y avons pas droit lors de la fin d'un contrat parce que nous n'avons pas de titre de séjour, c'est de la surexploitation. Ce n'est pas juste.
- Nous vivons dans l'incertitude sur notre avenir. Nous ne pouvons pas nous organiser, faire des projets
- Être sans titre de séjour, c'est se sentir exclus.
- Être sans titre de séjour, c'est se sentir en danger.
- Certains d'entre nous ont donné leurs empreintes. On leur a dit que leur titre de séjour serait disponible dans 2 mois. Ça fait maintenant plus d'un an. Pourquoi cette attente ?
- Certains ont eu leur titre de séjour d'un an mais quand ils l'ont reçu le titre expirait 6 mois plus tard.
- Nous ne comprenons pas : on nous a demandé un diplôme, on a eu un diplôme ; on nous a demandé un contrat de travail, on a un contrat de travail. Qu'est-ce qu'il manque pour obtenir notre titre de séjour ?
- Nous demandons plus de clarté sur les procédures administratives : certains ont un renouvellement de récépissé, d'autres non. Certains ont obtenu des titres de séjour, d'autres non. Certains ont été convoqués pour donner leurs empreintes, d'autres non. On a l'impression qu'il n'y a pas de règle. C'est injuste et c'est très stressant pour nous.
- Nous demandons des titres de séjour pour tous les jeunes majeurs ayant été pris en charge par l'ASE.



Soutenue par :

